

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

Nombre de Conseillers :  
 en exercice : 19  
 Présents : 13  
 Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept mai, les membres du conseil municipal de Froidfond légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la mairie, sous la présidence de Philippe GUERIN, Maire,

Membres :

Date de convocation :  
 11 mai 2019

Date d'affichage :  
 11 mai 2019

1. Freddy BARRETEAU,	2. Annie FLAIRE,
3. Jérôme de LALOUBIE,	4. Katia RIAND,
5. Frédéric BOUCARD,	6. Maryvonne VOYEAU,
7. Frantz GIRAUDET, absent	8. Régis GUITTET,
9. Freddy BIRON,	10. Jean-Yves COUTANT,
11. Nicole DURANTEAU,	12. Fabienne BOTZ,
13. Corinne RAMBAUD,	14. Jean-Philippe GIRAULT,
15. Freddy MARTIN,	16. Patricia NAULEAU, absente
17. Natacha QUEVEAU,	18. Corinne BIROT,

Pouvoirs :

Jean Yves COUTANT pour Frédéric BOUCARD  
 Annie FLAIRE pour Philippe GUERIN  
 Katia RIAND pour Jérôme de LALOUBIE  
 Freddy BARRETEAU pour Maryvonne VOYEAU

Secrétaire de séance : Fabienne BOTZ

<b>ALSH TARIFS SEJOURS</b>	17052019_01
----------------------------	-------------

<b>Coefficient appliqué à la journée ALSH</b>	<b>2,3</b>
---	------------

	<b>0 -300</b>	<b>301-500</b>	<b>501-700</b>	<b>701-900</b>	<b>901-1100</b>	<b>1101 et +</b>	<b>autres</b>
TARIF HEURE ALSH	0,38	0,41	0,70	0,97	1,34	1,51	1,77
TARIF JOURNEE ALSH	6,44	6,68	9,00	11,16	14,12	15,48	17,56
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 2 jours / 1 nuit	29,62	30,73	41,40	51,34	64,95	71,21	80,78
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 3 jours / 2 nuits	44,44	46,09	62,10	77,00	97,43	106,81	121,16
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 4 jours / 3 nuits	59,25	61,46	82,80	102,67	129,90	142,42	161,55
PROPOSITION TARIFS SEJOURS 5 jours / 4 nuits	74,06	76,82	103,50	128,34	162,38	178,02	201,94

TARIFS EXTERIEURS	<b>0-700</b>	<b>701 et +</b>	<b>autres régimes</b>
TARIF HEURE ALSH	<b>1,82</b>	<b>2,36</b>	<b>2,52</b>
TARIF JOURNEE ALSH	<b>17,96</b>	<b>22,28</b>	<b>23,56</b>
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 2 jours / 1 nuit	82,62	102,49	108,38
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 3 jours / 2 nuits	123,92	153,73	162,56
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 4 jours / 3 nuits	165,23	204,98	216,75
PROPOSITION TARIFS EXTERIEURS 5 jours / 4 nuits	206,54	256,22	270,94

Vu le nouveau code des marchés publics,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant.

Programme :

**CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT SOCIAL AU LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES**

**Lot 1 :**

Gros oeuvre

Entreprise retenue : BIRON MACONNERIE

Montant du marché : 41 651.03 € HT

Option terrasse : 1 033.90 €

**Lot 2 :**

Charpente menuiserie

Entreprise retenue : CMOB

Montant du marché : 12 406.98 € HT

**Lot 3 :**

Couverture tuiles zinguerie

Entreprise retenue : BIRON MACONNERIE

Montant du marché : 5 964.04 € HT

**Lot 4 :**

Cloisonnement isolation

Entreprise retenue : GOYAU ALAIN

Montant du marché : 8 004.54 € HT

**Lot 5 :**

Revêtement de sols scellés

Entreprise retenue : GOYAU ALAIN

Montant du marché : 6 788.90 € HT

**Lot 6 :**

Electricité

Entreprise retenue : MERCERON DIMITRI

Montant du marché : 6 869.97 € HT

**Lot 7 :**

Plomberie sanitaire

Entreprise retenue : BETHUYS FRERES

Montant du marché : 8 790.51 € HT

**Lot 8 :**

Peinture

Entreprise retenue : BARREAU FREDERIC

Montant du marché : 5 258.55 € HT

<b>NOM DE RUE</b>	17052019_03
-------------------	-------------

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de nommer une future impasse chemin de la Bourrière :

Le conseil municipal propose : Impasse des Camélias

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

<b>DESIGNATION D'ADJOINTS CHARGES DE REPRESENTER LA COLLECTIVITE DANS LES ACTES PASSES EN LA FORME ADMINISTRATIVE</b>	17052019_04
---	-------------

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1311-R ;  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L. 1 et L. 1212-1 ;  
Considérant l'intérêt pour la commune de concrétiser certaines transactions immobilières par acte administratif dans un objectif de simplification et d'économie ;

Monsieur le Maire rappelle que les communes, ont qualité pour passer en la forme administrative les actes d'acquisition d'immeubles et de droits réels immobiliers. En dehors des cas où le recours à un notaire s'avère obligatoire, il appartient à la commune d'apprécier le mode de passation de l'acte qui paraît le mieux adapté à chaque cas. En pratique, la commune réserve la forme administrative aux actes sans difficulté juridique ni enjeu financier, le plus souvent des acquisitions à titre gratuit. Le maire a la capacité de recevoir et d'authentifier un acte passé en la forme administrative. Toutefois cette prérogative lui est accordé à titre personnel et ne peut en aucun cas être délégué. En conséquence, la commune étant également partie à l'acte, en tant qu'acquéreur, doit être représentée par un adjoint au maire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner à cette fin, pour la durée du mandat, Mme Annie FLAIRE, 2<sup>ème</sup> adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Freddy BARRETEAU 1<sup>ER</sup> adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité désigne pour la durée du mandat, Mme Annie FLAIRE, 2<sup>ème</sup> adjointe et en cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Freddy BARRETEAU, 1<sup>ER</sup> adjoint.

<b>BUDGET LOTISSEMENT LES PRIMEVERES : DECISION MODIFICATIVE 1</b>	17052019_05
--	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget primitif,  
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6015	X			Terrains à aménager	100 000.00 €
R	7015	X			Vente de terrains à aménager	100 000.00 €

<b>BUDGET LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : DECISION MODIFICATIVE 1</b>	17052019_06
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget primitif,  
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	6015	X			Terrains à aménager	400 000.00 €
R	7015	X			Vente de terrains à aménager	400 000.00 €

<b>BUDGET LOTISSEMENT RUE DU PONT PRIEUR ET CHEMIN DE LA BOURIERE : DECISION MODIFICATIVE 1</b>	17052019_07
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget primitif,  
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
R	002	X			Résultat de fonctionnement reporté	38018.64 €
R	1068	X			Excédent de fonctionnement	-38 018.64 €
R	021		X		Virement de la section d'exploitation	38 018.64 €
D	023		X		Virement à la section d'investissement	- 38 018.64 €

<b>BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 1</b>	17052019_08
---	-------------

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget primitif,  
Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019,

Sens	Imputation	R	OS	OI	Libellé	Montant
D	2315-041		X		Installations matériels et outillages tech	56 399.25 €
R	2031-041		X		Etudes	56 399.25 €
D	022	X			Dépenses imprévues	-1 000.00 €
D	2051	X			Concessions et droits similaires	1 000.00 €

Ont signé au registre les membres présents. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

A Froidfond, le 17 mai 2019.

**FEUILLET CLOTURANT**

**LA SEANCE DU 17 MAI 2019**

**Délibérations de la séance :**

- 1- ALSH TARIFS SEJOURS
- 2- CONSTRUCTION DU LOGEMENT SOCIAL AU LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : CHOIX DES ENTREPRISES
- 3- NOM DE RUE
- 4- DESIGNATION D'ADJOINTS CHARGES DE REPRESENTER LA COLLECTIVITE DANS LES ACTES PASSES EN LA FORME ADMINISTRATIVE
- 5- BUDGET LOTISSEMENT LES PRIMEVERES : DECISION MODIFICATIVE 1
- 6- BUDGET LOTISSEMENT LES CHARBONNIERES : DECISION MODIFICATIVE 1
- 7- BUDGET LOTISSEMENT RUE DU PONT PRIEUR ET CHEMIN DE LA BOURIERE : DECISION MODIFICATIVE 1
- 8- BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE 1

**Signature des membres présents :**

Philippe GUERIN

Freddy BARRETEAU

Annie FLAIRE

Jérôme de Laloubie

Katia RIAND

Frédéric BOUCARD

Maryvonne VOYEAU

Frantz GIRAUDET

Régis GUITTET

Freddy BIRON

Jean-Yves COUTANT

Nicole DURANTEAU

Fabienne BOTZ

Corinne RAMBAUD

Jean-Philippe GIRAULT

Freddy MARTIN

Patricia NAULEAU

Natacha QUEVEAU

Corinne BIROT